



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 11 février 2026

mercredi 11 février 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 05 février
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES :

*En exercice : 29 ; Présents : 18 ; Ayant pris part au vote : 18 ; Absents Excusés : 12 ; Pouvoir(s) : 1 ;
Suppléés : 2 ;*

Sont présent.e.s: BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FAVRE Lucine,
GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc,
PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel,
SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Thierry

Sont absent.es, excusé.e.s: ERNST Jocelyne, GAIFFE Florian, HUMBERT Eric suppléé par
GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, LEMOINE Christophe, LEROUX Denis, PRETOT
Bernard, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, VUILLEMIN Jean-Luc, TRIMAILLE Emilie, BINETRUY
Anaïs

Sont présent.e.s non votant: VUILLEMIN Thierry

Sont représenté.e.s: CERUTTI Charlène représentée par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame VANHEE Michèle,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a
acceptées.

Délibération n° :

D_2026_005

OBJET :

Dénomination du pôle réemploi et de la déchetterie du Bélieu

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets, la
Communauté de Communes du Plateau du Russey a engagé, en partenariat avec Préal Haut-Doubs et les acteurs locaux, un projet de structuration d'un pôle de réemploi adossé à la
déchetterie du Bélieu.

Ce projet vise notamment à :

- réduire la production de déchets,
- favoriser le réemploi et la réparation,
- soutenir les filières locales de l'économie sociale et solidaire,
- renforcer la sensibilisation des habitants,
- valoriser l'engagement communautaire en matière de transition écologique.

Démarche de réflexion sur la dénomination

Une réflexion spécifique sur la dénomination du site a été menée par Préal Haut-Doubs, associant
élus, partenaires et services, à travers :

- des ateliers de concertation,

- une analyse des attentes territoriales,
- des critères juridiques, numériques et d'usage,
- une recherche d'ancrage territorial et symbolique.

Cette démarche a permis d'aboutir à plusieurs propositions structurées et argumentées.

Propositions issues du travail partenarial

À l'issue de cette démarche, cinq pistes principales ont été identifiées :

- Le Rouage
- O'Passage
- L'Entrelacs'
- Le Damier
- Komun

Ces propositions ont fait l'objet d'analyses approfondies en matière de lisibilité, d'usage, de disponibilité juridique et de potentiel de communication.

Propositions issues du travail partenarial

À l'issue de cette démarche, cinq pistes principales ont été identifiées :

- Le Rouage
- O'Passage
- L'Entrelacs'
- Le Damier
- Komun

Ces propositions ont fait l'objet d'analyses approfondies en matière de lisibilité, d'usage, de disponibilité juridique et de potentiel de communication.

Positionnement du Bureau communautaire

Après analyse de l'ensemble des propositions, le Bureau communautaire a retenu les deux dénominations suivantes :

- Le Rouage
- Le Damier

Ces deux propositions sont apparues comme les plus pertinentes au regard :

- de leur cohérence avec le projet,
- de leur lisibilité,
- de leur ancrage territorial,
- de leur potentiel de communication à long terme.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

-VALIDE les deux dénominations retenues par le Bureau communautaire:

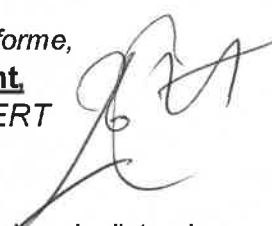
- « Le Rouage »,
- « Le Damier » ;

-DECIDE DE RETENIR, par ordre de préférence suite au vote :

- Le Rouage (11 voix)
- Le Damier (7 voix)

Pour extrait conforme,

Le Président
Gilles ROBERT



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/02/2026.